Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20261102-20261102_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'HEMONSTOIR

Date de la convocation

24 octobre 2026

Date de l'affichage

24 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc GUILLAUME, Maire.

Etaient présents : Marc GUILLAUME, Maire – Lionel GUILLOU, Adjoint – Josette LE PONNER, Evelyne DRION, Cédric LE GALL, Claude GALLAIS, Delphine SEBILLE, Joël ETIENNE, Yvon OLIVE, Isabelle LE FUR, Cyrille LEFEUVRE, Hélèna SERVAIS

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
Laurence GLOUX ayant donné pouvoir à Marc GUILLAUME
Minh Tâm BLANCHARD

Absent : /

Secrétaire de séance : Delphine SEBILLE

03-11/2026 OBJET : Admissions en non-valeur

Des créances sont irrécouvrables. Les redevables sont insolvables ou introuvables malgré les recherches.

Ainsi, il est demandé l'admission en non-valeur de titres qui se décompose ainsi :

Compte	Montant
6541 (créances admises en non-valeur)	1 565,56 €
6542 (créances éteintes)	0,00 €

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212200752-20261102-20261102_03-DE

En conséquence,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal admet en non-valeur la somme de 1 565,56 €. Un mandat sera émis à l'article 6541

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Marc GUILLAUME,
Maire d'Hémonstoir

Delphine SEBILLE,
Secrétaire de séance